

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 30 octobre 2025, s'est réuni le Jeudi 6 novembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes de Notre Dame des Millières, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

46 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°19

47 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°25

Nombre de membres représentés :

12 délégués représentés jusqu'à la délibération n°24

11 délégués représentés à partir de la délibération n°25

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER (jusqu'à la délibération n°24)
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO (à partir de la délibération n°20)
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Claudie	LEGER
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD (à partir de la délibération n°25)
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS

GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Karine MARTINATO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER (jusqu'à la délibération n°24)
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Gisèle MOLLIET	BEAUFORT SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Philippe BRANCHE	CEVINS	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre FAZZARI
Claude DURAY	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Alain REGAUDIAT

Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Simon OUVRIER BUFFET
Nathalie MONVIGNIER MONNET	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.

Objet : Habitat – Rachat d’actions SEM4V en vue de l’augmentation de la part détenue par la CA Arlysère au capital

Rapporteur : Christian RAUCAZ

Vu la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce,

Vu le Décret n°72-678 du 20 juillet 1972 fixant les conditions d'application de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et fonds de commerce,

Vu les Statuts de la société d'économie mixte de construction et de rénovation des 4 vallées (SEM4V),

La CA Arlysère est actionnaire de la SEM4V qui a notamment pour objet la gestion, la location et l'entretien de tous types d'immeubles, principalement des immeubles à usage d'habitation à vocation sociale ou autre.

La détention d'une carte professionnelle est obligatoire dès lors qu'un organisme souhaite réaliser ce type d'activité, la mise en conformité à la réglementation sur la carte professionnelle est stricte et coûteuse. Or, cette obligation ne s'applique pas aux sociétés d'économie mixte dont l'Etat ou une collectivité locale détient au moins 35 % du capital social.

Afin d'éviter ces formalités administratives liées à l'obtention d'une carte professionnelle, il est proposé d'augmenter la participation de la CA Arlysère au capital de la SEM4V en vue d'atteindre 35%. Pour cela, l'option d'un rachat d'actions auprès d'autres actionnaires volontaires est privilégiée : ces cessions entre actionnaires ne sont pas soumises à un agrément du Conseil d'Administration, elles peuvent donc intervenir librement sous réserve, pour les collectivités concernées, d'autoriser l'acquisition/cession par voie de délibération.

Ensuite, les cessions seront formalisées par la signature d'un ordre de mouvement et feront l'objet d'une formalité d'enregistrement.

Pour atteindre 35 % du capital, la CA Arlysère doit se porter acquéreuse **de 53 794 actions** à répartir sur les différents cédants. Les Cédants listés ci-dessous ont fait part de leur accord pour une cession de leurs actions au **prix de 5 € unitaire**.

	Cession (nombre)	Prix (€)
Ville d'Albertville	19 031	95 155 €
Ville d'Ugine	17 763	88 815 €
SAFIDI (Société d'aide au financement du développement industriel)	15 000	75 000 €
WEISS France ENERGIE	2 000	10 000 €
TOTAL	53 794	268 970 €

A l'issue de ces opérations de cession/acquisition, la répartition du capital deviendrait la suivante :

ACTIONNAIRES	Action valorisée à 3 €		
	Nbr actions	Capital	% du total
VILLE UGINE	38 237	114 711 €	8,14%
VILLE ALBERTVILLE	40 969	122 907 €	8,72%
ARLYSÈRE	164 359	493 077 €	35,00%
DEPARTEMENT	10 000	30 000 €	2,13%
TOTAL COLLEGE PUBLIC	253 565	760 695 €	54,00%
ADESTIA	187 999	563 997 €	40,03%
CAISSE D'EPARGNE	7 000	21 000 €	1,49%
CREDIT AGRICOLE	7 000	21 000 €	1,49%
BANQUE POPULAIRE	7 000	21 000 €	1,49%
OPAC SAVOIE	7 000	21 000 €	1,49%
WEISS France ENERGIE	0	0 €	0,00%
SAS DEVELOPPEMENT	30	90 €	0,01%
SAFIDI (EDF)	0	0 €	0,00%
TOTAL COLLEGE PRIVE	216 029	648 087 €	46,00%
TOTAL CAPITAL SOCIAL	469 594	1 408 782 €	100,00%

M. le Président, Michel CHEVALLIER, André VAIRETTO, François RIEU et Philippe MOLLIER se déportent du vote de la délibération et des débats.

Le pouvoir de Frédéric BURNIER FRAMBORET, donné à Franck LOMBARD, ne peut pas être utilisé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *autorise le rachat des actions auprès des actionnaires de la SEM4V cités ci-dessus ;*
- *autorise le paiement du prix aux actionnaires cessionnaires tels qu'indiqué ci-dessus ;*
- *autorise M. le Président, ou son représentant, à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment les ordres de mouvement à intervenir.*

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

